

# COMMISSION DES CALENDRIERS

**La Commission se réunit tous les Jeudis de 14h00 à 16h00**  
**Tél. Direct : 04.94.08.97.79**

## **Réunion du Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020** **P.V. n° 4**

**Président** : M. Laurent OZENDA

**Délégué du C.D.** : M. Jean Paul RUIZ

**Secrétaire** : M. Jacky VAN DRIESSCHE

**Membres** : MM. Jean Claude SIMION – Jean Pierre ROSITO

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- *Pris connaissance informatique des P.V. de la ligue et District*
- *Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 10 et 11 Octobre 2020*
- *Approbation du P. V. N° 3 du 24 Septembre 2020*

### **Clubs ayant convoqué le samedi une équipe ne pouvant jouer que le Dimanche**

*(Amende financière de 8 €)*

**Adresser une nouvelle convocation pour le Dimanche au club et au District**

#### **JOURNEE DU 11 OCTOBRE 2020 :**

OLYMPIQUE SAINT MAXIMIN : U 17 D 2 Poule A (54085.1) contre AS de L'ESTEREL

U.S. OLLIOULAISE : U 14 D 3 Poule O (53911.1) contre ASPTT TOULON

A.S. LES VALLONS : U 18 D 1 Poule O (54769.1) contre CUERS PIERREFEU

### **FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES**

*Week-end du 03 et 04 Octobre 2020 et week-end du 10 et 11 octobre 2020*

En raison des nombreux changements dans les calendriers et la parution tardive de certains d'entre eux, il n'y aura pas d'amendes financières pour les week-ends ci-dessus.

*Prochaine réunion*  
*Jeudi 8 Octobre 2020*

**Le Président** : Laurent OZENDA  
**Le Délégué du C.D.** : Jean Paul RUIZ  
**Le Secrétaire** : Jacky VAN DRIESSCHE